

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment de FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LINK MULTIPLE INT 2022 un compartiment du FCPE LINK INTERNATIONAL

Code AMF : (C) 990000132689

Ce compartiment est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi
FCPE - Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " à formule ".

En souscrivant à LINK MULTIPLE INT 2022, vous investissez dans un compartiment à formule du FCPE LINK INTERNATIONAL, créé à l'occasion de l'Offre réservée aux salariés, prévue le 22 décembre 2022.

Calendrier indicatif de l'opération :

- ✓ Période de réservation : du 22 septembre au 12 octobre 2022 inclus
- ✓ Période de détermination du prix de souscription : prévue du 18 octobre au 14 novembre 2022 inclus
- ✓ Date de communication du prix de souscription : prévue le 15 novembre 2022
- ✓ Période de souscription/rétractation : prévue du 16 au 18 novembre 2022 inclus
- ✓ Date de l'augmentation de capital : prévue le 22 décembre 2022

L'objectif est de vous faire bénéficier, pour chaque part souscrite (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables et hors effet de change) à la Date d'Echéance, soit le 22 décembre 2027 ou en Cas de Sortie Anticipée :

- Votre apport personnel (l'"Apport Personnel"),
- Plus une Performance correspondant au plus élevé entre un rendement annuel de 2% (soit de 0% à 10,41% prorata temporis) sur l'Apport Personnel et 16 fois la Hausse Moyenne Protégée du cours de l'action ENGIE par rapport au prix d'acquisition/souscription non décoté (le "**Prix de Référence**").

L'éventuelle hausse moyenne protégée du cours de l'action ENGIE est égale à la différence positive ou nulle entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence (la "Hausse Moyenne Protégée").

En cas de versement par Engie d'un dividende constitué d'une majoration entre la Date de Commencement (incluse) et la Date de Sortie Anticipée t (incluse) ou la Date d'échéance, la Performance sera améliorée pour tenir compte de la majoration du dividende perçu par le Compartiment et reversé à CACIB au titre de l'Opération d'Echange.

Le Prix de Référence sera déterminé le 15 novembre 2022 et désigne la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action ENGIE sur le marché Euronext Paris, relevés quotidiennement lors des 20 jours de bourse précédant cette date.

Le **Prix de Souscription**, correspondant au prix d'acquisition des actions ENGIE par le Compartiment, sera égal à 80% du Prix de Référence.

Pour y parvenir, le compartiment du FCPE (le "**Compartiment**") est investi en actions ENGIE et a conclu une opération d'échange (l'"**Opération d'Echange**") avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("CACIB").

Des instruments financiers à terme (notamment l'Opération d'Echange) peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion. Pour plus de précisions sur la formule (définition de l'Opération d'Echange, calcul de la Hausse Moyenne Protégée à l'échéance ou en cas de sortie anticipée, etc.), veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Dans certains cas de résiliation de l'Opération d'Echange, la valeur de résiliation en cours de vie sera fonction des paramètres de marché. Dans ce cas, vous recevrez une somme différente de la valeur garantie à l'échéance, qui pourra être inférieure ou supérieure à ce montant. Ces cas figurent dans le règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon mensuelle, les opérations de rachat sont exécutées chaque mois, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Tous les avantages listés ci-dessous s'entendent avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables et pour autant que l'Opération d'Echange n'ait pas été résiliée et/ou qu'aucun ajustement prévu dans l'Opération d'Echange n'ait été mis en œuvre.

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
Le porteur de parts est assuré de récupérer tant à l'échéance qu'en Cas de Sortie Anticipée son Apport Personnel. Dans le cadre de l'effet de levier, un complément bancaire permet d'investir pour le compte du Porteur de Parts au total 10 fois son Apport Personnel. Le porteur de parts est assuré, pour chaque Part, de récupérer au minimum, tant à la Date d'Echéance qu'en Cas de Sortie Anticipée, le Prix de Souscription augmenté de la Performance. En cas de baisse à une date de relevé mensuel du cours de l'action ENGIE en dessous du Prix de Référence, le cours de l'action ENGIE pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal à ce Prix de Référence. Ainsi, la baisse du cours de l'action ENGIE en dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la participation à la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE.	Le porteur de parts renonce aux dividendes et autres fruits et produits des actions ENGIE et à la décote (différence entre le Prix de Référence et le Prix de Souscription). Le Porteur de Parts ne bénéficiera pas totalement de la hausse finale éventuelle du cours de l'action ENGIE, la performance lui revenant dépendant de la Hausse Moyenne Protégée du cours de l'action ENGIE constatée sur l'ensemble de la période. En cas de résiliation par la Société de Gestion, le porteur de parts pourra recevoir un montant inférieur à son Apport Personnel.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le Compartiment a un niveau de risque de 1, c'est-à-dire un niveau caractéristique de l'univers d'investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Le Compartiment bénéficie d'une garantie de 100% du capital hors résiliation de l'Opération d'Echange, hors effet de change et hors modification des prélèvements obligatoires sociaux, fiscaux et assimilés. Le garant est Crédit Agricole S.A. Pour bénéficier de la garantie à la Date d'Echéance et à toute date de sortie anticipée, vous renoncez aux dividendes des actions, à la décote sur les actions acquises par le Compartiment, à une partie de la hausse éventuelle de l'action et à toute possibilité d'arbitrage vers un autre FCPE.

Scénarios de performance

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du Compartiment.

Les hypothèses considérées dans ces exemples sont :

- un Prix de Référence de 12.00 €
- un Prix de Souscription de 9.60 €
- Pas de majoration de dividende

1. Cas le moins favorable

Aucun des relevés mensuels des cours de l'action n'est supérieur au Prix de Référence :

Le porteur reçoit à l'échéance (moyenne des relevés mensuels 12,00€) :

- son Apport Personnel : 9.60 €

- plus le plus élevé entre :

le gain fixe capitalisé de 2% par an, soit 10.41% au bout de cinq ans, égal à $9.60 \times 10.41\% = 1.00$ €;

16 fois la Hausse Moyenne Protégée (calculée entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence) : $16 \times (12.00 - 12.00) = 0$ €

Soit un total de 10.60 € (9.60 € + 1.00 €).

En l'absence de hausse de l'action, le gain de l'investisseur correspond à une performance de 10.41% soit un rendement annualisé de 2% de l'Apport Personnel.

Le porteur reçoit en cas de sortie anticipée après 30 mois (moyenne des relevés mensuels 12,00 €) :

- son Apport Personnel : 9.60 €

- plus le plus élevé entre :

le gain fixe capitalisé de 2% par an, soit 5.08% au bout de 30 mois, égal à $9.60 \times 5.08\% = 0.49$ €;

16 fois la Hausse Moyenne Protégée (calculée entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence) : $16 \times (12.00 - 12.00) = 0$ €

Soit un total par part de 10.09 € (9.60 € + 0.49 €).

En l'absence de hausse de l'action, le gain de l'investisseur correspond à une performance de 5.08% soit un rendement annualisé de 2% de l'Apport Personnel.

2. Cas médian

Plusieurs relevés effectués sont supérieurs au Prix de Référence :

Le porteur reçoit à l'échéance (moyenne des relevés mensuels 12,40 €) :

- son Apport Personnel : 9.60 €

- plus le plus élevé entre :

le gain fixe capitalisé de 2% par an, soit 10.41% au bout de cinq ans, égal à $9.60 \times 10.41\% = 1.00$ €;

16 fois la Hausse Moyenne Protégée (calculée entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence) : $16 \times (12.40 - 12.00) = 6.40$ €

Soit un total par part de 16.00 € (9.60 € + 6.40 €).

Cela correspond à un gain de 63.67% soit un rendement annuel capitalisé de 10.76% sur son Apport Personnel.

Le porteur reçoit en cas de sortie anticipée après 30 mois (moyenne des relevés mensuels 12,20 €) :

- son Apport Personnel : 9.60 €

- plus le plus élevé entre :

le gain fixe capitalisé de 2% par an, soit 5.08% au bout de 30 mois, égal à $9.60 \times 5.08\% = 0.49$ €;

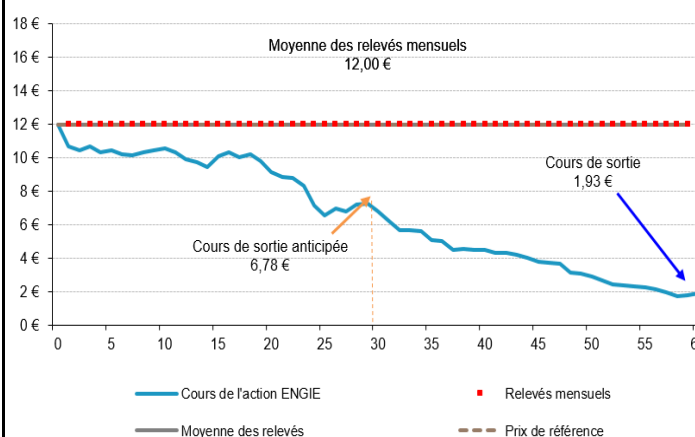
16 fois la Hausse Moyenne Protégée (calculée entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence) : $16 \times (12.20 - 12) = 3.20$ €

Soit un total par part de 12.80 € (9.60 € + 3.20 €).

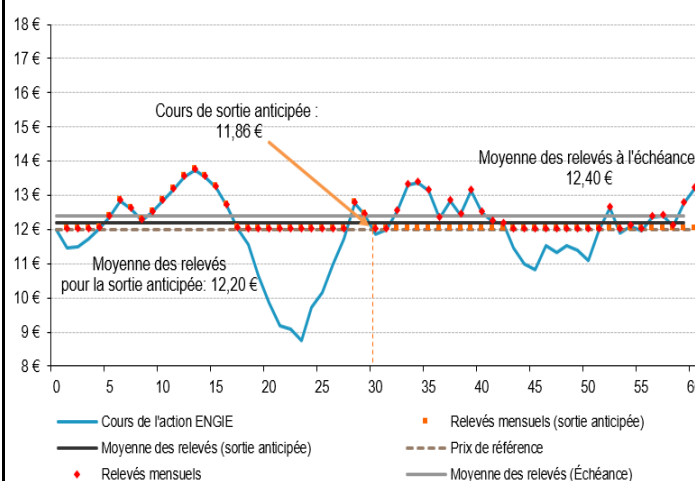
Cela correspond à un gain de 33.33% soit un rendement annuel capitalisé de 12.20% sur son Apport Personnel.

La Hausse Moyenne Protégée est calculée à partir du Prix de Référence (12.00 €) et non du Prix de Souscription (9.60 €), le porteur renonce donc au bénéfice direct de la décote de 20%. Toutefois, chaque cours relevé inférieur au Prix de Référence est remplacé par le Prix de Référence, ce qui lui offre une protection supplémentaire

Exemple d'évolution du cours de l'action pendant 5 ans



Exemple d'évolution du cours de l'action pendant 5 ans



3. Cas favorable

De nombreux relevés effectués sont supérieurs au Prix de Référence :

Le porteur reçoit à l'échéance (moyenne des relevés mensuels 14.30 €) :

- son Apport Personnel : 9.60 €
 - plus le plus élevé entre :
 le gain fixe capitalisé de 2% par an, soit 10.41% au bout de cinq ans, égal à $9.60 \times 10.41\% = 1.00$ €;
 16 fois la Hausse Moyenne Protégée (calculée entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence) : $16 \times (14.30 - 12.00) = 36.80$ €

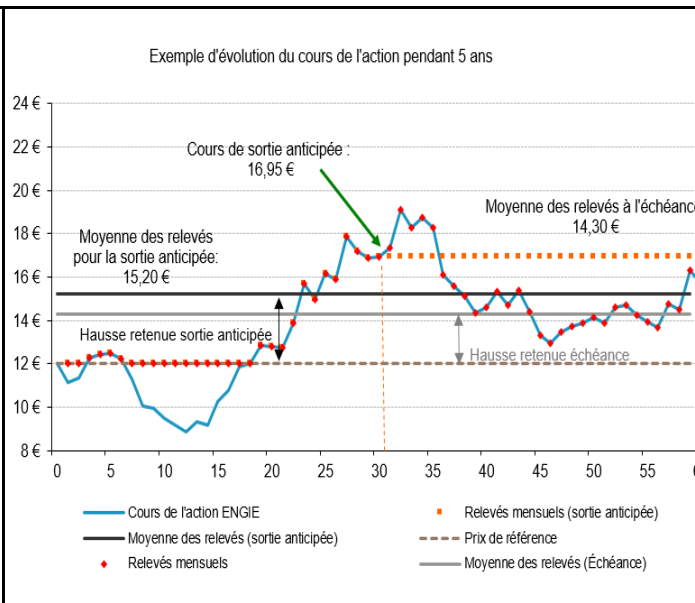
Soit un total par part de 46.40 € (9.60 € + 36.80 €).
 Cela correspond à un gain de 383.33% soit un rendement annuel capitalisé de 37.04% sur son Apport Personnel.

Le porteur reçoit en cas de sortie anticipée après 30 mois (moyenne des relevés mensuels 15.20 €) :

- son Apport Personnel : 9.60 €
 - plus le plus élevé entre :
 le gain fixe capitalisé de 2% par an, soit 5.08% au bout de 30 mois, égal à $9.60 \times 5.08\% = 0.49$ €;
 16 fois la Hausse Moyenne Protégée (calculée entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence) : $16 \times (15.20 - 12.00) = 51.20$ €

Soit un total par part de 60.80 € (9.60 € + 51.20 €).
 Cela correspond à un gain de 533.33% soit un rendement annuel capitalisé de 109.24% sur son Apport Personnel.

La Hausse Moyenne Protégée est calculée à partir du Prix de Référence (12.00 €) et non du Prix de Souscription (9.60 €), le porteur renonce donc au bénéfice direct de la décote de 20%. Toutefois, chaque cours relevé inférieur au Prix de Référence est remplacé par le Prix de Référence, ce qui lui offre une protection supplémentaire.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	Néant
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les frais à la charge de l'entreprise, tels qu'ils sont définis dans le règlement
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce Compartiment, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées

Le Compartiment ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Le Compartiment a été agréé le 28 juin 2022.
 La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Amundi Tenue de Compte et/ ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : individualisé de groupe.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du plan d'épargne groupe international ENGIE dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Le présent Compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise.

Les informations périodiques concernant l'entreprise sont disponibles sur simple demande auprès de celle-ci.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment de FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juin 2022.